



RESTAURATION DE LA LAGUNE RÉTRO-LITTORALE ET DE LA ZONE HUMIDE DU CORNEC

Commune de Ploubazlanec (22)



RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
rennes@ouestam.fr

NANTES

5 Boulevard Ampère
44470 CARQUEFOU
Tél : 02 40 94 92 40
nantes@ouestam.fr

LA ROCHELLE

36 ter Rue Montcalm
Bâtiment B, Bureau B104
17000 LA ROCHELLE
larochelle@ouestam.fr

Réponse à la demande de
compléments suite au dépôt de
l'examen au cas par cas

MARS 2026

1. REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS

Bonjour,

La DREAL a réceptionné un dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale le 03/03/2026 concernant le projet :

011293/KK P -Restauration de la lagune rétro-littorale et de la zone humide du Cornec sur la commune de Ploubazlanec (22)

Conformément à l'article R. 122-3 du code de l'environnement, le service d'appui à l'Autorité en charge des examens au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale dispose d'un délai de 15 jours pour vous demander de compléter votre dossier. Aussi, à cette fin, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre :

1°) - des plans du projet en coupe ;

2°) - une estimation des déblais et remblais (arasements, comblements, étrepages, ...) ;

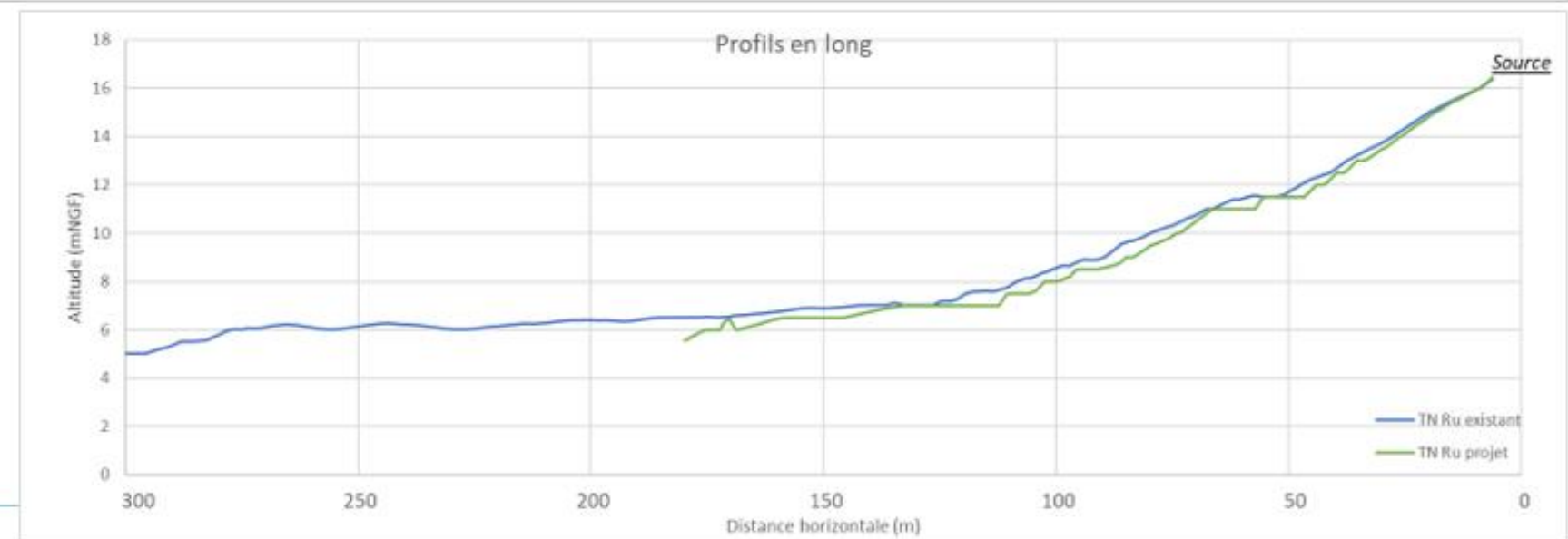
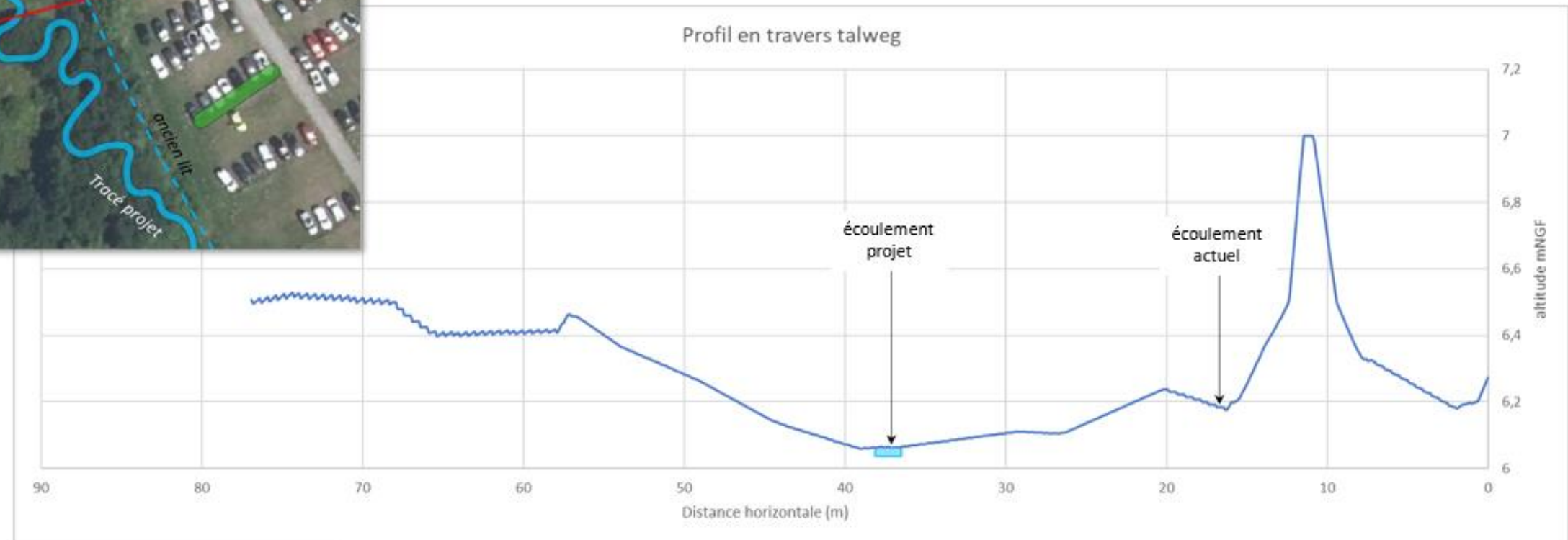
3°) - les différents scénarii concernant le passage du sentier de grande randonnée et d'une piste cyclable ;

Dans l'attente de la réception de ces éléments, le délai d'instruction de votre demande est suspendu.

Cordialement

Le service d'appui à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

1.1. PLANS DU PROJET EN COUPE



1.2. ESTIMATION DES DEBLAIS ET REMBLAIS (ARASEMENTS, COMBLEMENTS, ETREPAGES, ETC.)

Les mouvements de terre estimés au stade de l'AVP sont définis selon l'équilibre suivant :

	Déblais	Remblais
Effacement GR34	80 m ³	
Comblement fossé entre GR34 et mur		35 m ³
Étrêpages	269 m ³	
Creusement mare (hors décapage)	25 m ³	
Décapage chemin vélo	200 m ³	
Creusement du lit	35 m ³	
Montages des talus paysagers		400 m ³
Comblement trous zone humide		25 m ³
Comblement fossé		20 m ³
Comblement fossé de l'écoulement		125 m ³
Total	- 609 m ³	+ 605 m ³

Le projet vise l'équilibre entre déblais et remblais sur site, afin d'éviter les apports et les exports de terre à l'extérieur du site. Ceci dans le but de limiter le bilan carbone du chantier et de réduire les risques d'import/export de terres polluées ou d'espèces nuisibles à l'écosystème local.

Les cubatures seront affinées au stade PRO et peuvent légèrement évoluer. Les déblais étant majoritairement issus des opérations d'étrêpage, la qualité des matériaux pourrait compromettre la qualité de confection des talus plantés, si cette qualité est insuffisante des apports de terre végétale pourront être envisagés pour améliorer ce point.

1.3. DIFFERENTS SCENARIIS CONCERNANT LE PASSAGE DU SENTIER DE GRANDE RANDONNEE ET D'UNE PISTE CYCLABLE

3 scénarios ont été envisagés pour restaurer la lagune et les milieux humides attenants et renaturer le paysage visuel de la côte au niveau du parking. Trois scénarios ont été étudiés en ce sens, les variantes portants essentiellement sur les modifications possibles du GR34 :

- ✓ Scénario 1 - Avec mise en place d'un platelage littoral en remplacement du chemin sur digue ;
- ✓ Scénario 2 - Avec mise en place d'un platelage en franchissement de la zone humide et sanctuarisation des abords de la lagune ;
- ✓ Scénario 3 - Pas d'aménagement de platelage, mutualisation GR34 avec la voie vélo en rive sud du site.



Scénario 1 (à gauche) et scénario 2 (à droite)



Scénario 3

Finalement, au regard de l'intérêt de chaque scénario, il a été retenu le scénario de moindre impact sur le paysage et la préservation des milieux naturels. Ce scénario est aussi d'un coût limité, en travaux initiaux et en entretien. Le scénario retenu est le scénario 3.

Il permet de contourner le cœur de site pour proposer un passage par le sud afin de préserver et mettre en valeur le site. Il s'accompagnera également d'un reméandrage de l'écoulement qui traverse le site et de la mise en place d'aménagements au niveau du GR34 entre la lagune et le parking. Ce dernier fera également l'objet de plantations de haies. **Les différents aménagements qui seront réalisés, présentés dans la notice du cas par cas, permettront de répondre au double enjeu de restaurer l'équilibre écologique et hydraulique et de préserver et mettre en valeur le site.**